



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## Non à la disparition des RASED planifiée par X.DARCOS !

Avec la suppression des 2 heures de classe et l'annualisation de 108 heures dans le service des enseignants, dont 60 consacrées à la mise en place d'aide individualisée en faveur des élèves les plus en difficulté, le ministre prépare la disparition des aides spécialisées. X.DARCOS transfère la responsabilité de prendre en charge les élèves en grande difficulté aux enseignants dans les classes.

**Le SNUDI FO n'a signé avec le ministre aucun protocole de discussion  
ou relevé de décisions permettant la mise en place des  
60 heures annualisées pour faire disparaître les RASED.**

L.FERRY ancien ministre de l'Education Nationale a déclaré dans une interview radiophonique que les 60 heures annualisées pouvaient permettre de récupérer 8000 postes sur les RASED. Le ministre ne cache pas ses objectifs quand il écrit à Madame PEROL-DUMONT, député de la Vienne en avril de cette année, que le rôle des RASED va « devoir évoluer (...) afin d'éviter **une dispersion inutilement coûteuse** ». Un récent rapport d'audit sur la RGPP (la Révision Générale des Politiques Publiques) préconise d'ailleurs purement et simplement de **supprimer les RASED**. Ce sont bel et bien les 15 500 postes d'enseignants de RASED qui sont menacés de disparaître.

### Signalement des élèves en difficulté aux RASED

Défendre les RASED, c'est continuer de signaler systématiquement tous les élèves en difficulté aux RASED. Seuls les enseignants spécialisés des réseaux sont qualifiés pour prendre en charge la grande difficulté scolaire.

### Abrogation des décrets DARCOS pour sauver les RASED

La responsabilité du ministre est engagée. Il n'y a pas d'initiative plus urgente que de s'adresser à lui pour exiger d'une seule voix : le retrait du décret supprimant deux heures de classe pour les élèves, du décret sur les 108 heures annualisées modifiant les obligations de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ainsi que le maintien et le développement des RASED en exigeant en particulier :

- une augmentation du nombre de postes de psychologues scolaires, enseignants spécialisés chargés de l'aide rééducative, enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, ce qui implique un envoi suffisant d'enseignants en formation ;
- une formation spécifique et qualifiante pour chacune des fonctions : psychologue scolaire, maître E, rééducateur ;
- une claire définition de leurs missions de prévention et de remédiation en maternelle et en élémentaire sur le temps scolaire ;
- un secteur d'intervention cohérent pour chaque RASED ;
- un RASED complet pour 800 élèves et 600 en zone de montagne ;
- le remboursement des frais professionnels engagés dans l'exercice de leur fonction ;
- l'application intégrale du décret du 3 juillet 2006 pour les collègues se déplaçant avec leur véhicule personnel.

**Le SNUDI Force Ouvrière intervient à tous les niveaux :  
Ministère, IA... afin que soient garantis le maintien et le  
renforcement des RASED en apportant des réponses concrètes  
à nos revendications.**